

AADC

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 105 Sentier des Communes, 62910 SERQUES

Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 19 JUIN 2024

Le 19 juin 2024,
A 10 heures,

Madame Aurélie DEKONINCK-CROTTIER, demeurant 105 Sentier des Communes, 62910 SERQUES

Désignée en qualité de Président de la société AADC, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 19 juin 2024 à SERQUES,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Antoine CROTTIER

Né à ST OMER (62) le 16 août 1990

De nationalité française

Demeurant 105 Sentier des Communes, 62910 SERQUES.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Antoine CROTTIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Antoine CROTTIER ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Antoine CROTTIER percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Madame Aurélie DEKONINCK-CROTTIER



Le Directeur Général

Monsieur Antoine CROTTIER

